

L'Etat, ange gardien

Il ne serait jamais venu à l'idée d'un agriculteur d'utiliser des produits nocifs pour alimenter son bétail ou pour amender ses champs. Dans les siècles passés, chacun produisait d'abord pour ses besoins propres et l'éventuel surplus seul était destiné à des tiers. L'intérêt du producteur ne se distinguait pas de celui du consommateur.

Aujourd'hui encore, les paysans évitent d'écouler des toxiques dans leurs fosses à purin: la logique du tout-à-l'égoût est contraire à leurs intérêts, puisqu'ils sont les utilisateurs du produit de leurs fosses.

Dans les sociétés dites développées, ces mécanismes simples de régulation ne fonctionnent plus. La division du travail — elle a par ailleurs permis des progrès décisifs — les a cassés: les fonctions de production, de distribution et de consommation ont éclaté en une multitude d'éléments distincts. L'histoire immédiate de la plupart des produits que nous consommons nous est inconnue; nous avons gagné sur le prix de revient et sur le choix disponible, nous avons perdu de vue l'origine.

Les règles du marché n'ont pas suffi à reconstituer ces mécanismes. Il a donc fallu trouver un substitut dans les prescriptions juridiques: l'Etat s'est interposé progressivement en imposant des conditions de plus en plus précises dans la plupart des secteurs de la production et de la distribution. Le paysan, lorsqu'il utilise engrais et pesticides, le constructeur automobile, l'architecte et l'entrepreneur, le fabricant de produits alimentaires, tous doivent conformer leurs activités à des standards établis par la loi. C'est là que réside une des causes principales de ce qu'on appelle l'inflation législative. L'exemple de la législation sur les denrées alimen-

taires illustre bien le propos. La loi actuelle date de 1905. Voilà dix ans déjà qu'une procédure de refonte complète a été entamée; le Conseil fédéral envoie ces jours un projet en consultation. Il faudra ensuite élaborer une ordonnance d'application. Le droit court derrière la réalité, toujours en retard d'une bonne longueur.

Et ce n'est pas tout! Reste encore l'application sur le terrain, les contrôles qui sont du ressort des cantons. Comment ces derniers réagiront-ils? Sauront-ils mettre à disposition les moyens matériels et personnels nécessaires pour que la loi soit vraiment efficace? Un nouveau scandale du veau aux hormones pourra-t-il être évité?

Ces questions, on peut se les poser pour un grand nombre de législations qui visent finalement à pro-

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

1983 si 3000 abonnés le veulent

«Domaine Public» vit de la seule confiance de ses abonnés, sans publicité et sans subvention: ces mots qui peuvent avoir perdu de leur poids dans le rituel un peu répétitif des renouvellements d'abonnement de fin d'année, ces mots prennent en tout cas toute leur importance ces jours-ci. Lorsque les versements s'accumulent petit à petit, au gré des enveloppes jaunes quotidiennes du CCP, et que s'allonge régulièrement la durée de vie de «Domaine Public» pour 1983. Une semaine de plus, un mois de plus, deux mois de plus... Merci à toutes celles et à tous ceux à qui DP doit déjà les prochains mois de l'année prochaine!

PS. Bulletin vert (encarté dans DP 660) égaré? Qu'à cela ne tienne: toutes les indications indispensables figurent en première page du numéro...

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 662 2 décembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

662

L'Etat, ange gardien

téger les individus contre les effets nuisibles de certaines activités (aménagement du territoire, protection de l'environnement, etc.). La société, constatant l'absence de régulation naturelle dans un secteur, et les dangers qui en découlent, délègue à l'Etat le soin d'intervenir et d'imposer des comportements; une administration particulière est chargée d'appliquer les prescriptions légales; elle devient en quelque sorte notre ange gardien. Mais ce face à face entre l'administration et ceux dont on cherche à canaliser l'action dans les limites de la loi n'est pas sans problèmes. La première est souvent sous-équipée, parfois peu motivée; les

seconds sont quelquefois puissants et savent manier la menace pour défendre leurs intérêts (on se souvient encore du temps et de la ténacité qui furent nécessaires aux paysans valaisans pour imposer à l'administration et aux usines d'aluminium le respect du droit).

Dès lors pourquoi ne pas prévoir formellement la participation de ceux que l'on veut protéger à l'application du dispositif de protection? Dans le cas des denrées alimentaires, pourquoi ne pas créer un droit de plainte des associations de consommateurs? Ne sont-elles pas, par définition, plus motivées et plus indépendantes des pressions que des administrations, freinées par leur structure hiérarchique et souvent intimidées par l'importance des intérêts en jeu? Elles pourraient stimuler l'administration, lui servir de soutien. Les associations, des relais utiles pour que la loi reste moins souvent lettre morte.

J. D.

MULTINATIONALES

L'aveu de Ciba-Geigy

Pesticides utilisés dans le tiers monde: Ciba-Geigy mis en accusation pour la production (à Monthey, au rythme annuel de 500 tonnes environ) et pour l'exportation en Amérique centrale notamment, du Galecron, substance reconnue cancérigène et toxique. En Suisse allemande, le «Tages Anzeiger Magazin» (13.11.), et aussi l'émission «Kassensturz» (images chocs, incontestables, précises, appuyant une prise de position courageuse, impressionnante) étoffent le dossier. La Déclaration de Berne publie un ensemble de documents qui imposent non seulement l'arrêt immédiat de l'exportation du Galecron, mais encore la constitution d'une commission d'enquête indépendante qui pourrait garantir le respect des prescriptions de sécurité lors de l'utilisation de tels produits. Réaction de Ciba-Geigy. Sur deux registres fort

différents. Le premier, classique: notre société est la victime d'une campagne bien connue, lancée de longue date contre les activités des multinationales suisses dans le tiers monde. Le second, inédit: notre société reconnaît toutefois que dans certaines conditions locales, et malgré un effort important en personnels et en investissements financiers, les directives de sécurité n'ont pas été respectées.

LE «PLAISIR» DE LA DB

Communiqué de presse immédiat de la Déclaration de Berne qui réitère ses mises en garde et ses propositions, mais note qu'elle a appris «avec plaisir que Ciba-Geigy a décidé de prendre des mesures de surveillance et de sécurité plus sévère pour le Galecron dans les pays où de telles mesures n'ont pas pu être mises en œuvre».

Y aurait-il quelque chose de changé au royaume tentaculaire des multinationales helvétiques? On se souvient de Nestlé (aujourd'hui encore sous les

feux des mouvements de consommateurs français et menacé de boycottage) opposant une fin de non-recevoir dédaigneuse aux tiers-mondistes qui l'interpellaient au sujet du lait en poudre. On se souvient de Ciba-Geigy refusant pendant des années d'entrer en matière sur les effets pernicieux du Mexaform et de l'Entéro-Vioform, pour décider enfin il y a quelques jours de les retirer du marché international. Et voici le même Ciba-Geigy, aux premiers cris d'alarme, reconnaissant — oh certes sans se priver du couplet du complot et de la diffamation organisée — reconnaissant donc une partie de ses torts et promettant d'intervenir immédiatement.

On dira que le sujet n'était pas tout à fait nouveau et que Ciba-Geigy avait une première fois tenté de laisser passer l'orage déclenché par de fracassantes révélations du «Tages Anzeiger» il y a près d'une année. On dira que les faits étaient incontestables et de surcroît portés par des «médiats» très écoutés. N'empêche: le changement de ton doit être salué, point positif marqué pour les Suisses qui se sentent particulièrement responsables des activités des sociétés suisses réalisant leurs bénéfices dans le tiers monde.

Qu'on ne se berce pas d'illusions, pourtant: le contrôle des multinationales, parce que l'important est là, risque de rester longtemps hors de portée des mouvements concernés, même les plus motivés, même les mieux organisés. Certes, le défi a été relevé dans le cas de Nestlé et des géants de la nourriture pour bébés, c'est le «Réseau international de groupes d'action pour l'alimentation infantile» (Ifban); mais l'activité de ce «réseau», souvent répercutée dans ces colonnes, a aussi mis en lumière l'incroyable complexité d'une entreprise de ce genre. Avec les obstacles supplémentaires qui naissent de la fabrication sous licence systématique dans des pays en voie de développement plus «permissifs» (système peaufiné par les marchands de canons helvétiques pour tourner la législation sur l'exportation d'armes).

La grande mue des pesticides

L'exportation et l'utilisation massives de pesticides nocifs pour l'homme et pour l'environnement dans les pays du tiers monde, c'est aussi l'illustration de l'inadaptation de certaines technologies produites dans les pays industrialisés et qui ne correspondent pas au niveau de développement des pays «bénéficiaires»: il y a là à la fois danger par manque de maîtrise technique des personnes qui devraient utiliser les produits (d'où l'envoi de spécialistes étrangers, dont les critères d'appréciation ne correspondent pas forcément avec ceux des producteurs locaux), et danger par distorsion des conditions de production — sacrifices des petites cultures au profit de grandes étendues plus faciles à traiter.

Les bilans menés à bien à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence de Stockholm sur l'environnement¹ ont pourtant laissé entrevoir la perspective de progrès réels dans ce domaine et particulièrement la mise au point de pesticides moins nocifs pour l'environnement, tant à des fins agricoles que médicales.

Le principe d'action de ces nouveaux pesticides, dont l'action n'est pas encore totalement domestiquée, sur le plan notamment de l'accoutumance: il n'est plus question de substances chimiques qui empoisonnent les insectes et les parasites (et parfois les utilisateurs!); entrent en lice des agents microbiologiques, bactéries ou virus, qui attaquent ces parasites à la manière des microbes qui provoquent des maladies chez les êtres humains: application du principe bien connu selon lequel on combat les insectes nuisibles de l'agriculture et des forêts en faisant appel à leurs ennemis naturels.

Voyez par exemple un groupe de parasites, dont

¹ Thème suivi régulièrement par le «Forum du développement», et notamment dans son numéro de novembre 1982 (Nations Unies, 1211 Genève 10).

l'utilisation est à l'étude dans la lutte biologique, celui des mermithides, minuscules vers de la famille des nématodes. Une espèce de ces vers (Romanomermis) est connue pour tuer jusqu'à 20% de certaines larves de moustiques dans des conditions naturelles: les œufs donnent naissance à des «préparasites» qui envahissent les larves de moustiques, les tuent et achèvent indépendamment leur cycle de vie. Un pesticide à base de mermithides pourrait être mis au point pour traiter le cas de moustiques se reproduisant dans des espaces confinés comme les vieilles boîtes de conserve ou des bidons d'huile. Pas de problème à la distribution: le produit peut être répandu sous forme de spray ou de poussière, de la même manière que les produits chimiques, mais sans les effets néfastes pour l'environnement.

Voyez aussi les champignons parasites qui fournissent la base d'une autre série de pesticides agissant sur le principe de la lutte biologique (ils seraient utilisés, déjà, à grande échelle en Chine où, paraît-il, plus de 20 000 spécialistes auraient été formés à leur utilisation au niveau communal). Les jardiniers et les horticulteurs connaissent bien les parasites que sont les moucheron blancs et les aphides (moucheron verts); on leur oppose un champignon appelé Verticillum lecanii; une de ses souches est très efficace contre le moucheron blanc et persiste pendant la durée d'une récolte, une autre est très efficace contre les aphides.

VERS DES INDUSTRIES LOCALES

Deux grandes directions dans la mise au point de la lutte microbiologique, avec à la clef l'élimination des retombées dangereuses des pratiques actuelles, tant sur le plan social (inadaptation aux structures de production indigènes) que sur celui de la santé (menaces pour les consommateurs et les utilisateurs):

— la recherche fondamentale permettra d'affiner les techniques; on projette par exemple d'incorporer la partie pesticide active de bactéries dans les tissus de la plante qu'on veut protéger, produisant

une sorte de pesticide «systématique» empoisonnant tout insecte se nourrissant de la plante; — la création de petites industries locales permettra de produire en toute sécurité, et à des prix beaucoup plus bas, des agents de pesticides, tels que des nématodes par exemple, dans les pays en voie de développement; première étape: la formation d'une main-d'œuvre qualifiée qui puisse garantir des normes de «pureté» tout au long de la production, condition «sine qua non» de l'efficacité de la lutte; des experts occidentaux et l'OMS ont élaboré des tests de sécurité et de contrôle de qualité relativement peu coûteux, c'est-à-dire à la portée financière d'utilisateurs dans les pays qui en ont le plus besoin.

EN BREF

50 km/h. dans les localités: en Suisse, le Conseil fédéral vient de prolonger les essais dans certaines localités jusqu'à fin 1983. Aux Pays-Bas, le gouvernement s'apprête à tester, dans certaines artères à l'intérieur des localités, une limitation de vitesse à 30 km/h.

* * *

Tandis que le synode de l'Eglise vaudoise s'illustrait comme on sait dans l'affaire du pasteur-député Pellaton, le synode de l'Eglise évangélique réformée de Bâle-Ville faisait entendre un autre son de cloche: dans sa réunion de la fin de la semaine dernière, il avait à trancher du cas du nouveau président du conseil de paroisse Theophil Schubert, critiqué (par le professeur de théologie Georg Fuchs) pour avoir mis à disposition des socialistes la cathédrale de Bâle à l'occasion de la célébration du Congrès de la paix, tenu dans cet édifice religieux il y a septante ans; dilemme bien connu: l'Eglise doit-elle rester à l'écart de la vie politique? Réponse, en substance: ne dramatisons pas: la lutte des classes n'est plus ce qu'elle était et la cause de la paix trop sérieuse pour ne pas prendre parti; Theophil Schubert a eu raison de s'engager.

Consommatrices, à vos marques...

On a déjà tout dit sur la crédibilité des associations de consommatrices, liée à leur apolitisme strict (FRC) ou à leur multipartisanisme (Suisse alémanique et Tessin). Et sur la maturité politique des citoyens, qui ont su déjouer le piège du double «non», après une série de trois cruelles expériences dans les années 1974-1977. Et sur l'aspiration générale à retrouver l'autorité tutélaire d'un Monsieur Prix, garant de la sauvegarde du pouvoir d'achat en ces temps de discussions dangereuses sur la pleine compensation du renchérissement. Tout cela est juste, authentique, et fait bien plaisir à entendre.

Mais encore. Diverses remarques complémentaires s'imposent pour prendre une mesure plus précise du succès de dimanche dernier et de ses effets escomptés.

Taux de participation. Malgré l'afflux de citoyennes constaté dans tous les bureaux de vote, l'érosion se poursuit: l'initiative pour la «solution du délai» (sept. 1977) aura été la dernière votation fédérale avec plus de 50% de participation. La barre des 40% n'a plus été passée depuis 1979 (initiative pour le contrôle démocratique du nucléaire), et on va gentiment vers les 30% (32% seulement pour la surveillance des prix).

Vote blanc au contre-projet. L'Action nationale, le parti évangélique, la Fédération des sociétés d'employés et... le Forum des consommatrices alémaniques avaient donné la consigne de voter blanc au contre-projet, pour mieux protester contre l'impossibilité du double «oui». Mot d'ordre évidemment peu stimulant, mais quand même suivi par près de 10% des votants (126 000, presque tous

autre-Sarine). Ces non-opposants au contre-projet n'en ont pas empêché la débâcle.

Double «non». Sur l'ensemble de la Suisse, les double «non» ont été près de 250 000, soit un cinquième environ des votants, qui ont suivi le parti libéral, les grandes organisations économiques et... 17 sections cantonales du parti radical (dont VD, FR et GE), nullement pressées d'appuyer le contre-projet de leur conseiller fédéral Honegger. Là où le parti radical devait soutenir seul, sans l'aide de l'UDC donc, le contre-projet, ce dernier a fait un score minable (12% au Jura, 16% à Neuchâtel). Le PDC préconisait le double «non» dans trois cantons (SG, TG et UR) et deux demi-cantons (OW et AR); il a été suivi dans trois cas sur cinq (TG, OW et AR).

Les perdants. Pour une fois, on retrouve toute la droite bourgeoise parmi les perdants, pêle-mêle avec les grandes organisations économiques, industrielles, commerciales et paysannes. Plutôt mauvais perdants (manque d'habitude?) d'ailleurs, à en juger par les réactions enregistrées du côté de M. Honegger (femmes influençables), des libéraux (elles croient au Père Noël), de l'Usam (vote émotionnel), etc. Toutes appréciations tendant à dévaloriser la décision populaire claire et nette. Parmi les perdants détendus: les commerçants et notamment Coop, qui avait pourtant choisi de fait le camp des entreprises dominantes plutôt que celui des consommateurs, entre autres en refusant des annonces payantes en faveur de l'initiative dans sa presse hebdomadaire. Quant à Leo Schürmann, il se sera mis pour rien une méchante affaire sur le dos, avec sa pub-photo pour le contre-projet.

Autres causes du «oui». Outre les raisons précitées, le «oui» du peuple et des cantons à l'initiative des consommatrices est un petit triomphe de la vulgarisation économique: la surveillance des prix à

motivation structurelle et permanente, sans forcément un M. Prix, il fallait l'expliquer! Au reste, le fardeau de la preuve de la faisabilité d'un tel système n'incombait pour une fois pas aux initiants: l'expérience de 1973-1978 reste dans les mémoires, et la formulation de l'initiative en tirait intelligemment la leçon.

Et la suite. Il faut faire vite. Le peuple, qui avait déjà dit par deux fois massivement «oui» à la surveillance des prix dans les années septante, veut la réinstitution prochaine du système. Solution logique et praticable: prendre le train déjà en marche de la révision de la loi sur les cartels. Mais attention: la surveillance ne devra pas s'exercer sous l'égide de la Commission des cartels, ni même de son secrétariat. Un service ad hoc s'impose, avec ou sans préposé(e) à sa tête. La question d'un moratoire des hausses dans les branches et entreprises visées par la surveillance des prix se pose très sérieusement. Sinon, elles ont au moins deux belles années devant elles pour faire monter le «socle» de leurs prix, et voir venir dans une position avantageuse les débuts du futur régime de surveillance. Bref, les consommatrices, qui viennent de se confirmer comme l'un des plus forts groupes de pression de ce pays, ne peuvent se permettre de lâcher prise. Comme quoi une lutte peut en cacher une autre.

CONTRE-POIDS

Puissance économique: les nouveaux abus

Passer à la mise en œuvre de la surveillance des prix, telle que la prévoit l'initiative des consommatrices acceptée le week-end dernier! Comment faire contre-poids efficacement aux «entreprises dominantes», faire apparaître les abus dans la formation de leurs prix? Dans un texte paru avant le

vote¹, Yvette Jaggi éclairait l'ambition des initiantes. Un texte qu'il est utile de citer ici dans sa partie conclusive, car il donne bien la mesure des enjeux qui devront maintenant être traduits dans un dispositif adéquat. Citons donc :

(...) *On nous l'a suffisamment répété: en droit économique suisse, la liberté du commerce et de l'industrie est un principe fondamental, inscrit dans la Constitution fédérale, dans laquelle doit donc figurer toute dérogation éventuelle. La lutte contre «les conséquences nuisibles, d'ordre économique ou social, des cartels ou des groupements analogues» représente justement l'une de ces exceptions. En clair: ni les uns ni les autres ne sont interdits, seuls les abus qu'ils peuvent commettre donnent lieu à sanction — exclusivement civile d'ailleurs.*

Le fait d'autoriser les organisations cartellaires et analogues signifie donc que, malgré toutes les proclamations de foi des économistes bourgeois, la libre-concurrence ne constitue pas une situation à protéger en elle-même. En effet, les cartels comme les entreprises dominantes représentent, par définition, autant d'entraves à la concurrence. Or ces dernières peuvent être reconnues comme licites, dans certaines conditions généreusement prévues, c'est-à-dire quand des intérêts prépondérants de «l'entraveur» sont en jeu.

Cette clause permet notamment de justifier «l'établissement d'exigences professionnelles ou techniques raisonnables» (comme celles imposées par l'Association suisse des électriciens au titre de la sécurité-prétexte?), ou «la promotion d'une structure souhaitable dans une branche ou une profession» (comme celle du secteur bancaire où les grandes banques s'abstiennent d'abaisser le taux hypothécaire par égard pour les plus petits établissements qui vivent, eux, de la transformation de l'épargne collectée en prêts hypothécaires?).

Dans certaines conditions, même l'application de prix imposés peut être admise comme une entrave justifiée à la concurrence. A ce taux-là, les pratiques abusives risquent de se faire rares. Pratiquement, seuls des comportements grossièrement discriminatoires, tels que le refus de livrer, le boycott à l'achat ou le dumping dirigé contre un concurrent déterminé, constitueront des abus de la part des cartels et autres dominantes, aux termes du projet de nouvelle loi sur les cartels (qui n'apporte rien de nouveau sur ce point, sinon une formulation plus claire et mettant ainsi davantage en évidence le caractère scandaleusement anodin de la loi).

AU NIVEAU DÉCISIF

Dans cette perspective, l'initiative populaire pour empêcher des abus dans la formation des prix est particulièrement intéressante: se réclamant d'une législation anti-abus, elle est parfaitement «conforme au système» économique dans lequel nous vivons (...) Son texte se défend bien également au niveau de sa formulation, puisqu'il se réfère à des notions connues en droit suisse de la concurrence: cartels, organisations analogues, position dominante. Mais là n'est pas l'essentiel.

Le principal intérêt de l'initiative, c'est de vouloir d'une part faire jouer la concurrence à son niveau le plus visible, celui des prix, et d'autre part empêcher les prix abusifs au niveau décisif, celui de leur formation.

Dans l'esprit de l'initiative, la surveillance des prix fait partie intégrante de la lutte contre les entraves à la concurrence — et non essentiellement de la politique conjoncturelle comme le contre-projet préparé par le Conseil fédéral. Empêcher des abus dans la formation des prix, c'est aussi lutter contre l'inflation, mais en s'attaquant à la cause du mal, et non en se contentant d'en traiter les symptômes, que sont les hausses de prix.

Pour pouvoir commettre des abus dans la formation des prix, il faut exercer une influence déterminante sur le marché ou y occuper une position dominante. Dans la mesure où la législation suisse en matière de concurrence ne contient pas — ni n'introduira prochainement — de dispositions en ce sens, l'inscription du texte de l'initiative populaire dans la Constitution est indispensable pour que l'on puisse enfin lutter en Suisse aussi — comme cela se fait dans nombre d'autres pays — contre les abus les plus manifestes de la puissance économique.

¹ Paru à l'occasion de la votation populaire, dans la somme (déjà mentionnée dans ces colonnes) de «La Revue syndicale suisse» qui contenait sur le thème quatre articles: «Initiative et contre-projet concernant la surveillance concurrentielle ou conjoncturelle des prix» (John Favre); «Entreprises dominantes et abus de puissance économique» (Yvette Jaggi); «Surveillance des prix, la leçon des années septante» (Richard Schwertfeger); «Ce droit d'initiative qui fait peur» (Jean-Daniel Delley).

AUGUSTE FORNEROD

Une fidélité exemplaire

Auguste Fornerod, mort à la fin de la semaine passée dans sa 91^e année, est resté, jusqu'à son dernier jour, un exemple de fidélité à ses convictions forgées dans une vie de lutte pour une plus grande justice sociale. Figure de la libre pensée, de la vie politique et syndicale lausannoise et vaudoise, socialiste de toujours (avant la naissance du Parti communiste). Tout à fait dans le prolongement de cette vie de militant, les obsèques civiles d'Auguste Fornerod, au Centre funéraire de Montoie à Lausanne, se sont terminées par les plus émouvantes strophes de l'Internationale, après l'introduction, celle des «sauveurs suprêmes» et celle qui conclut par l'alliance nécessaire des ouvriers et des paysans.

MANIF

Force tranquille à Berne

35 000 manifestants dans les rues de Berne: un rassemblement comme n'en avait probablement pas rêvé, même dans ses rêves les plus fous, la puissante organisatrice, l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, avant d'avoir une première idée du succès de sa démonstration grâce aux inscriptions pour les trains spéciaux. 35 000 manifestants sur la Place fédérale, une foule impressionnante, mais moins par le nombre que par l'ordre de ses bataillons serrés, uniformes bien rangés, auditeurs bien campés sur leurs deux jambes pour les discours inévitables, phénomène de puissance tranquille et canalisée. A la limite, beaucoup de forces pour peu de bruit, toutes proportions gardées, quand on sait combien quelques milliers de personnes peuvent déjà animer ces lieux consacrés périodiquement à la revendication de masse!

* * *

Quelques banderoles tranchent avec l'ordre et une certaine sérénité. «Non aux fossoyeurs de la fonction publique», «Blocage du personnel = naufrage des prestations», «Moins d'heures = du travail pour tous», «Rendez-nous un visage humain». Comme si on s'était imaginés plus vindicatifs au moment de rédiger les slogans. Samedi, sur les visages, c'est l'importance des revendications qui domine; pas de place pour des exagérations ou des invectives. Pas de «Conseil fédéral au poteau», juste une potence où pend une loque de fonctionnaire après ses heures de boulot.

* * *

Le mot d'ordre de la pleine compensation du renchérissement deux fois par an fait l'unanimité.

Chapitre heures de travail: un petit flottement. Il y a les grands ballons Vpod pour les quarante heures, seule «fantaisie» revendicatrice (sur cette même place, en a-t-on vu des danses, des masques, des peintures sur peau, des déguisements au fil des cortèges), et la semaine de 42 heures pour les fonctionnaires fédéraux.

* * *

La dernière fois, c'était en 1966: 20 000 personnes s'étaient retrouvées à Zurich, tandis que 20 000 autres manifestaient à Berne, Lausanne, Olten et Bellinzone. Le slogan de l'époque: les 44 heures par semaine. Autres temps, autre climat: il y a seize ans, les manifs avaient défrayé la chronique. Dimanche passé, les fonctionnaires, de retour à la maison, auront été déçus en ouvrant le «Sonntags-Blick»: pas de pages spéciales, pas de photographies de masse, pas de superlatifs pour parler du record des 35 000, juste quelques lignes en pages intérieures. Même déception, probablement, en Suisse romande à la lecture de «La Suisse» qui s'est contenté du compte rendu professionnellement neutre de l'Agence télégraphique suisse, tandis que la «Tribune-Le Matin», elle, faisait de l'événement son gros titre de «une» et une moitié de page à l'intérieur du journal, actualité politique noyée dans le magazine dominical. Lundi, dans la grande presse alémanique, celle qui donne le ton, même réserve; et presque partout ces allusions à la difficile solidarité entre secteur privé et secteur public, alors que tant de places de travail sont menacées et que la sécurité de l'emploi prend l'allure d'un avantage précieux entre tous. Le voyage de Berne aura-t-il, à défaut de galvaniser les journalistes, touché la cible parlementaire? Une fois de plus les radicaux feront la loi, alors que les démocrates-chrétiens se prononçaient «à la grande majorité» des députés contre une réduction du temps de travail du personnel de l'administration. Et si la manif ne suffisait pas? Dans le train du retour, certains se posaient la question.

FRANZ HOHLER

Les ukases de la culture officielle

A Zurich, le libéralisme fout le camp à vitesse grand V. L'écrivain et humoriste Franz Hohler devait être récompensé pour son ouvrage «Die Rückoberung», une des publications les plus intéressantes de cet automne outre-Sarine. Ainsi en avait décidé à l'unanimité le groupe «littérature» de la Commission cantonale pour l'encouragement de la culture. Mais le Conseil d'Etat a, comme on le sait, refusé son aval. La raison, donnée oralement aux membres du groupe: Hohler aurait ridiculisé la centrale nucléaire prévue sur le site de Kaiseraugst au cours d'un sketch diffusé récemment par la TV suisse alémanique.

Dans ces conditions, le groupe «littérature» a donné sa démission. En 1980 déjà, le Conseil d'Etat l'avait désavoué en refusant le prix de littérature au psychanalyste et écrivain Paul Parin pour son autobiographie. Motif: l'écrivain avait fait preuve d'un engagement trop marqué en faveur du mouvement des jeunes et de la libération de Walter Stürm.

On le voit, le gouvernement zurichois a une conception très particulière de la littérature et des créateurs, et aussi du rôle de l'Etat et de la politique culturelle. Ses deux décisions montrent son incapacité à admettre cet espace de liberté nécessaire à toute création; la mesquinerie et l'esprit de vengeance font bon ménage, à Zurich, avec la politique culturelle officielle.

Le lecteur mal intentionné verra là l'influence pernicieuse d'Alfred Gilgen, le très musclé directeur de l'Instruction publique sur les bords de la Limmat. Eh bien non! A chaque fois, le conseiller d'Etat de l'Alliance des indépendants a tenté de convaincre ses collègues de l'inconvenance qu'il y avait à juger d'une œuvre sur la base de l'engagement public (politique) de son auteur. Dans l'affaire Parin, c'est le socialiste Bachmann, directeur de la Justice et de la Police, qui avait montré le

plus de fougue et d'intolérance à l'endroit du psychanalyste zurichois.

Dès lors, il ne reste plus à l'Exécutif zurichois qu'une seule décision à prendre: supprimer cette distinction littéraire qui, entre ses mains, n'est plus qu'un prix de conformisme social (songez aux douces qui planeraient sur les «mérites» des prochains lauréats, si la formule actuelle était maintenue!). A moins que le gouvernement, dans un éclair de lucidité, comprenne que ce genre de décision exige une liberté d'esprit qu'il n'a pas et laisse le soin de trancher en dernier ressort au groupe «littérature». Moins d'Etat, plus de liberté!

PS. Le gouvernement zurichois avait très officiellement participé à la réception d'Alexandre Soljenitine. Il est plus facile d'honorer les dissidents venus d'ailleurs...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Malthus et la loi des grands nombres

Je vous disais: *Malthus*...

(Je me suis un peu vanté: je ne suis pas en train de le relire, mais de le lire... Je ne suis même pas en train de le lire — environ 700 pages! — mais d'en lire quelques lignes, dans *Profil d'une œuvre*...). «Malthus appelle (...) *principle of population* — la loi générale qui préside à l'accroissement de la population.

» Cette loi générale, c'est la discordance qui existe entre la tendance naturelle de l'espèce humaine — «loi de la population» — à s'accroître tous les vingt-cinq ans en progression géométrique (comme 1, 2, 4, 8, 16...), et la tendance naturelle des productions de la terre travaillée par l'homme — «loi des subsistances» — à ne s'accroître pendant le même temps qu'en progression arithmétique (comme 1, 2, 3, 4...).

D'où la famine assurée. D'où la proposition de Malthus de limiter volontairement les naissances

par le moyen du mariage tardif et de la continence jusqu'au mariage.

Là-dessus *tollé* de toutes les bonnes âmes et moins bonnes! Malthus se trompe complètement, sa prétendue «loi» est fantaisiste. Voyez d'ailleurs l'Angleterre (pour laquelle il écrit en premier lieu): l'Angleterre connaît-elle la famine? Il est bien d'autres moyens que la limitation des naissances pour... Sa proposition est immorale et témoigne d'un égoïsme anglo-saxon et «bourgeois» — et sur ce dernier point, il faut bien avouer qu'il envisage cette limitation surtout pour les «pauvres»...

Quant aux erreurs de Malthus:

— Je lis que selon le rapport présenté récemment aux Nations Unies, nous serions aujourd'hui (1981) 4508 millions d'habitants sur la terre, dont plus d'un milliard en Chine. Or l'édition que j'ai entre les mains de *Profil d'une œuvre*, qui date de 1972, ne prévoit un milliard de Chinois qu'en l'an 2000! Nous serions donc plutôt en avance sur les prévisions d'il y a dix ans.

— Je remarque aussi que c'est exact: l'Angleterre n'a pas connu la famine que lui prédisait Malthus. Il y avait bel et bien d'autres moyens. Ces moyens, nous les connaissons: ce fut de constituer au cours du XIX^e siècle un gigantesque empire colonial — les Indes, la moitié de l'Afrique, le Canada, une partie de l'Océanie. Avec les conséquences que l'on sait: un problème résolu à court et à moyen terme — qui nierait qu'à long terme, il risque de se poser, il se pose avec une acuité accrue? Songez-y!

* * *

Parlons d'autre chose (ou peut-être, d'une certaine manière, parlons de la même chose!):

Vous avez lu *L'avenir n'est pas pour demain*, de Janine Massard? Excellent! Le thème?

«On vous emmène en pleine nuit dans une gare de triage. Vous êtes trois cents. Puis plus rien. L'attente, le doute, au milieu de l'immense plaine, la foule laissée à elle-même...» On l'aura compris: Janine Massard a écrit là une *fable*, qui n'est pas sans rappeler tel Buzzati, tel Jean-Marc Lovay, ou encore ce livre de Stepanovic: *La bouche pleine de terre*... «Eh quoi! direz-vous, une fable... En quoi

cela nous concerne-t-il?» Sait-on jamais! Que proposez-vous pour les 100 000 nouveaux habitants qui viennent s'ajouter chaque année à la ville d'Ankara? Sinon de les *emmener*. Ou de les incarcérer? Janine Massard excelle à rendre l'une des angoisses majeures de notre temps. **J. C.**

NOTES DE LECTURE

Lorsque le coucou se défoulera

Un regard «étranger» sur la Suisse, et plus particulièrement sur Lausanne, celui de Miguel Torga, né près du début du siècle dans une famille paysanne de S. Martinho de Anta, et qui, à travers de nombreuses publications, contes, nouvelles, romans, poèmes, est devenu la conscience nationale du Portugal. Dans son journal, récemment paru¹, ces quelques lignes, datées de Lausanne, le 29 septembre 1950, Miguel Torga a ses mots, qui rejoignent curieusement ce qu'on a pu entendre lors des démêlés, judiciaires et autres, de Lôzane bouge:

«Ces gens, finalement, ne doivent pas être heureux. En y regardant de près et avec attention, on observe une sorte d'amertume pétrifiée sur chaque visage, une brume voilée d'hostilité dans chaque regard. La mécanique sociale fonctionne parfaitement, comme un chronomètre. Reste à savoir si, dans chaque pièce du mécanisme, il n'y a pas une nostalgie anarchique et cachée, un cri de révolte étouffé.

» Peut-être est-ce une impression personnelle. Mais il viendra un jour, je crois, où sera nécessaire une psychanalyse collective de ce peuple, une radiographie en série de toutes ces vies. Libéré de son geste mécanique et conventionnel, le coucou aura enfin la possibilité de se défouler. De raconter comment, pendant si longtemps, il y a pu supporter la solitude, au fond du boîtier de l'horloge...»

¹ «En franchise intérieure» (pages de journal 1933-1977), Miguel Torga, Seuil 1981.

L'idéologie, le concret et la propagande

Les décisions du peuple sont claires, respectables, mais elles tiennent aussi de l'oracle: qu'avait-il dans la tête, ce peuple, quand il a décidé ceci, cela? Dimanche dernier, et dans le canton de Vaud, les «oui» et les «non» sont tombés. Pourquoi dans tel plateau de la balance?

Première approche. Les sujets étaient concrets: routes, impôts, prix. Si la N1 ou la Perraudettaz passent sous vos fenêtres, pas besoin d'une conception globale des transports pour en juger. Si, propriétaire, on vous promet d'abaisser vos impôts, c'est concret; la pseudo-justification de théorie fiscale sur le revenu fictif était superfétatoire en un sens: le sucre sur le miel. Si vous parlez d'abus possible sur les prix, vous êtes compris aussi clairement que pèse lourd le panier à provisions avec ses kilos de pommes de terre; en revanche, le contre-projet du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale, c'est quoi? De même, c'est un langage indirect que d'expliquer à des locataires qu'ils sont perdants, quand d'autres, propriétaires, gagnent. Il faut, pour cela, faire le détour, sans miel à offrir, de la théorie fiscale et des enveloppes budgétaires.

L'ESCALADE

A partir de ce concret, la publicité-propagande ne raffine pas sur les moyens. La Perraudettaz réduite à deux voies et enterrée devenait apocalyptique. Lausanne, ensevelie sous un poussier et un smog d'oxyde carbonique, la tranchée couverte transformée en lieu de catastrophe, comme à la télé, collisions, flammes, pompiers empêchés d'accéder, asphyxie, on n'a pas lésiné sur l'hémoglobine. Idem, le choix des têtes de propriétaires, toute la gamme, sympas sans exception, même le vieux à grand front pas méchant, quoique quérulent. Et ils disaient tous: voilà ce que je fais, voilà ce que je

suis et c'est pas juste. Evidemment, jamais leur situation concrète, les impôts réellement payés, etc. Mais j'ai une bonne tête et le fisc n'en tient pas compte. L'opposition à la N1: là encore, on n'a pas raffiné; mais il y avait un peu trop d'artistes pour signer l'anti-béton; ils avaient l'air de faire un exercice d'humour noir.

Vive le concret, vive les gros moyens et vive la recherche de la clientèle.

Preuve «a contrario» dans le cas de l'impôt locatif: l'Avloca avait sciemment renoncé à l'initiative (allègement pour les locataires) au profit du référendum (défense de la cohésion du système fiscal, prise en considération des ressources financières limitées de l'Etat). Sa sagesse était trop réfléchie. L'initiative qui sera donc lancée sera la conséquence de cette expérience civique. Plusieurs partis et mouvements s'annoncent prêts au départ. On souhaite un bon starter!

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

De l'engueulade considérée comme engrais vert

A l'évidence, une part non négligeable de la liberté consiste en la possibilité de dire aux gens — sans encourir l'exil à Irkoutzk ou la fusillade sur la Plaza de la Revolucion — ce qu'ils n'ont pas du tout envie d'entendre.

J'irais même jusqu'à dire qu'une part essentielle de la défense et de l'illustration de cette liberté consiste à gueuler et à s'engueuler — au besoin comme des charretiers.

D'ailleurs, c'est scientifique. Les travaux de Tchibitcheff, Brillouin et Lagaffe notamment (cf. Slanging: «Design, Function and Structure». In: «Thermodynamics and the interpretation of biological Heat». McGraw Hill, New York, 1964. Ouvrage on ne peut plus fondamental sur l'engueulade) ont démontré l'utilité de solides et

régulières engueulades dans la prévention, entre autres calamités, du scorbut et de la myxomatose. En outre, tous les conjoints, légaux ou non, savent d'expérience — ou devraient savoir — que se qualifier mutuellement, de temps en temps, de «sac à conneries», de «concentré de vieille vache» et de «balai puant» est le signe et la preuve d'un bon état des relations. On se cause. Certes, un peu rudement — mais on se cause. C'est bien lorsqu'on ne se cause plus que les choses sont ou deviennent graves.

C'est bien connu.

Cela dit, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires, bureaucrates, intellectuels et autres psychanalystes (ces derniers battant tous les records de parasitisme), vous devriez donc, si vous aviez quelque civilité, vous sentir mes très humbles, très respectueux et très obéissants obligés. Je vous engueule. *Je vous engueule, donc vous êtes...*

Que voulez-vous de plus? Que je vous lèche les bottes, que je vous dise que vous avez le charme de Marilyn Monroe, que vous êtes tous des Einstein? Allons, votre modestie en souffrirait et je ne déteste rien tant que faire souffrir.

Vu? C'est vu ou je me fâche tout rouge?

G. S.

PS. Il y a quinze jours, DP 660, «Ramassage de papier», mention de «Galaxies» de Timothy Ferris. Faute de place, deux petites notes n'avaient pas pu vous être livrées:

— «Galaxies» encore — mais il s'agit cette fois de la «Revue bimestrielle de la Société vaudoise d'astronomie» (abonnement: A. Rumley, Temple 7, 1020 Renens). En ouverture du dernier numéro, un texte: «La vie... un caprice de l'univers?». Commentaire de l'auteur, en conclusion: «Je ne crois pas qu'un athée puisse assimiler cette notion.»

— «Les manèges de la vie - Cycles et ruses de la nature» de Paul Colinvaux. Edition du Seuil 1982. Très bien, mais un peu embrouillé, de temps en temps.